

Iran, la levée des sanctions demeure théorique

Depuis le 16 janvier, Téhéran est de retour dans le commerce international. Nombre d'incertitudes persistent, qui rendent les investissements risqués.

www.agefi.fr/actualite-eclairages

PAR ANNICK MASOUNAVE

L'Iran est-il encore radioactif ? Dès la fin des sanctions prononcée par les Etats-Unis et l'Union européenne, le 16 janvier dernier, le président Rohani a effectué une visite en Italie, puis en France. Après quarante ans de sanctions de différentes natures, les besoins de l'Iran sont énormes et concernent tous les secteurs de l'économie. Depuis l'effondrement du bloc soviétique, l'Iran est la plus grande économie à rejoindre le système d'échange mondial.

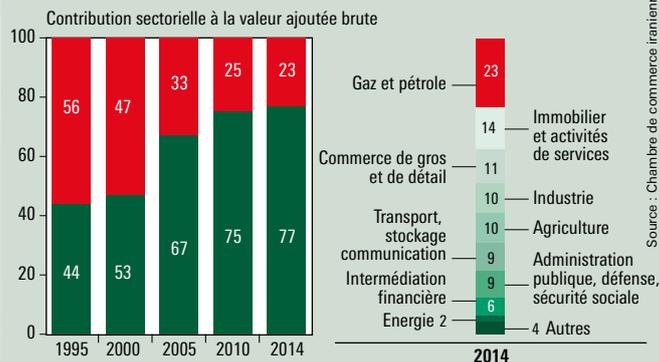
Le président Rohani a chiffré à 50 milliards de dollars les besoins d'investissements étrangers afin d'atteindre une cible de croissance de l'ordre de 8 %. Les contrats déjà annoncés portent sur un total de 37 milliards de dollars, dans des secteurs aussi variés que la construction, l'aviation ou l'industrie automobile.

Si l'Europe doit retirer certains avantages du retour de l'Iran sur

Le président iranien Hassan Rohani lors de sa visite en France le 28 janvier 2016 et François Hollande.



Une économie diversifiée



la scène internationale, les grands gagnants seront les Emirats Arabes Unis : « *Leur rôle est celui d'un 'hub' pour le commerce international. Leurs ports sont un point de passage obligé et le resteront*, explique Ludovic Subran, chef économiste chez Euler Hermes. *A contrario, la Turquie devrait voir les échanges diminuer : le pays servait principalement d'intermédiaire entre l'Allemagne et l'Iran, afin de contourner les sanctions. Désormais, l'Allemagne va commercer directement avec l'Iran.* » La Turquie ne partage pas ces prévisions et prévoit de développer fortement ses échanges avec l'Iran, à hauteur de 30 milliards de dollars par an d'ici 2023, contre 22 milliards en 2012, avant les sanctions, a récemment déclaré le ministre de l'Economie turc.

« *La Chine devrait également tirer son épingle du jeu*, estime Ludovic Subran. *Elle est déjà le premier partenaire commercial de l'Iran, auquel elle achète son pétrole.* » D'ailleurs, le premier chef d'Etat à se rendre en Iran a été le président chinois Xi Jinping, dès le 23 janvier.

Le pari du pétrole

Face à ces projections, se pose la question du financement des projets. Les avoirs gelés à l'étranger sont estimés dans une fourchette de 50 à 150 milliards de dollars. Cependant, tempère Ludovic Subran, « *l'Iran a également des dettes à éponger* ». Le pays peut difficilement, à court terme, se reposer sur les banques nationales : certaines restent sous le coup des sanctions. De plus, note la Coface dans sa dernière édition du risque pays, « *le système bancaire iranien souffrait déjà de fragilités structurelles avant le renforcement des sanctions. Les banques d'Etat y occupent un rôle important et le secteur reste sous-capitalisé. L'exclusion des banques iraniennes du Swift a accru cette vulnérabilité en gelant les avoirs des banques iraniennes à l'étranger et en limitant les dépôts en devises étrangères.* » La reconnexion de l'ensemble des banques d'Etat, et de quelques banques privées supplémentaires, au système Swift, annon-



L'AVIS DE...

Thomas Baudesson et Charles-Henri Boeringer,
associés, Clifford Chance

« *Les professionnels restent prudents* »

Quelle est la nature des sanctions qui ont été levées le 16 janvier dernier ?

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) ayant reconnu que le plan nucléaire iranien était conforme aux termes de l'accord conclu à Vienne en juillet 2015, les Etats-Unis ont suspendu les sanctions dites « secondaires » qui frappaient l'Iran. Le même jour, l'Union européenne lui a emboîté le pas. Désormais, les entreprises non américaines sont réputées pouvoir commercer avec l'Iran, même si certaines exceptions subsistent. Celles-ci sont dûment listées par l'Ofac (Office of Foreign Assets Control), qui dépend du département du Trésor américain.

Quelles précautions les entreprises doivent-elles prendre pour éviter de se trouver sanctionnées ?

Les entreprises doivent réaliser des audits approfondis de leurs fournisseurs et partenaires, afin de s'assurer que leurs activités ne tombent pas sous le coup des sanctions américaines dites « primaires », qui continuent de s'appliquer. Celles-ci interdisent la plupart des formes de commerce avec l'Iran impliquant des sociétés ou des personnes physiques américaines, mais aussi le territoire, le système financier ou encore des biens américains, sauf autorisation délivrée par l'Ofac.

Les banques et les compagnies d'assurances peuvent-elles envisager sereinement de financer des projets ?

Les professionnels restent prudents ; les

amendes considérables récemment infligées aux banques ont fortement marqué les esprits. Ils attendent d'en savoir davantage sur les intentions et la politique de l'Ofac avant de prendre une décision. Les premières jurisprudences seront déterminantes. Les interactions avec le monde politique sont très fortement ressenties : il est difficile d'évaluer l'influence de l'administration Obama sur les décisions de l'Ofac. Cependant, il semble que le gouvernement américain actuel souhaite favoriser le développement des échanges de l'Iran afin de stabiliser la zone.

Le risque d'un « snap-back », c'est-à-dire d'un rétablissement des sanctions secondaires, est-il réel ?

Les sanctions sont à l'heure actuelle simplement suspendues ; elles ne seront abandonnées qu'en 2023 si l'Iran respecte strictement les termes de l'accord de Vienne. Pour les autorités européennes, en cas de manquement de l'Iran, les contrats déjà signés ne seraient pas affectés rétroactivement. En cas de rétablissement des sanctions, les textes préciseront notamment les délais accordés pour cesser les activités entreprises. Les Etats-Unis se sont montrés beaucoup plus restrictifs dans leur approche, excluant, certes, toute sanction rétroactive, mais en laissant entendre que les contrats devront rapidement être résiliés en cas de « snap-back ».

cée le 17 janvier, reste une bonne nouvelle.

Pour financer sa croissance, l'Iran mise avant tout sur la reprise des exportations de pétrole, et a annoncé vouloir atteindre les 2,3 millions de barils/jour dès l'année fiscale 2016, qui débutera au mois de mars. Total a fait partie des premières compagnies à annoncer la signature de contrats d'approvisionnement. Atteindre cet objectif nécessite des investissements destinés à moder-

niser l'appareil de production. Cela implique aussi la sécurisation du transport. Or il semble que les cargos peinent à trouver des assureurs prêts à couvrir le risque de *snap-back*, c'est-à-dire le retour subit des sanctions américaines. En outre, il apparaît, selon une des parties prenantes aux négociations de contrats, que les contreparties iraniennes se montreraient peu enclines à accepter des clauses de retrait en cas de *snap-back*.

Accélération des investissements directs en 2016

Pourtant, ce risque ne relève pas de la théorie. L'Iran a obtenu le blanchiment de l'AIE (Agence internationale de l'énergie) pour son programme nucléaire, mais continue de frôler la ligne rouge en matière d'armement. Bravant la menace de nouvelles sanctions, formulées par les Etats-Unis dès octobre 2015, l'armée a réaffirmé, le 4 février dernier, sa volonté d'améliorer ses capacités balistiques. Or en vertu de l'accord de Vienne, conclu le 14 juillet 2015, « l'Iran est tenu de ne mener aucune activité liée aux missiles balistiques conçus pour pouvoir emporter des armes nucléaires » jusqu'en 2023, date de levée définitive des sanctions.

Garanties

En France, les sociétés d'assurance-crédit prendront tout leur temps avant de démarrer une activité avec l'Iran. Ludovic Subran explique que « cela est aujourd'hui étudié avec soin. C'est un processus qui prendra un certain temps, étant donné

les risques afférents à ce pays ». La Coface se montre tout aussi précautionneuse. Le contrat signé entre ATR et Iran Air, avec la garantie conjointe de la Coface et de la Sace, son homologue italienne, ne relève pas de l'activité privée de la société française, mais de la partie « gestion déléguée » par le Trésor français. Les clauses visant à sécuriser le contrat relèvent du secret des affaires, a déclaré Bercy.

Reste donc les investisseurs étrangers. Lors de sa visite en France, le président Rohani a solennellement appelé les banques et les compagnies d'assurances françaises à revenir dans son pays. Les investissements directs devraient accélérer en 2016, pour atteindre 3,7 milliards de dollars en 2017, selon Euler Hermes. Si l'intérêt des investisseurs et des entreprises étrangers est manifeste, leur retour devrait s'effectuer progressivement : l'Ofac américain (Office of Foreign Assets Control) a suspendu les sanctions secondaires qui visaient l'Iran. Cependant, les sanctions primaires continuent de

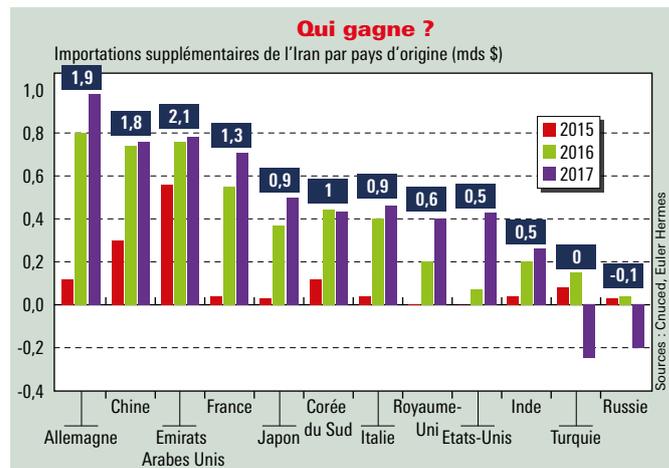
Atouts et faiblesses de l'Iran

Du fait des sanctions, qui s'appliquent sous différentes formes depuis 40 ans, l'Iran a été contraint de diversifier son économie. Le pétrole et le gaz, dont le pays possède respectivement les 1^{ère} et 4^e plus importantes réserves au monde, ne contribuent aujourd'hui qu'à hauteur de 23 % à la valeur ajoutée brute. Ils représentent toutefois 35,5 % des recettes fiscales. D'après les chiffres communiqués par les autorités iraniennes, le marché semble assez friand des nouvelles technologies : le nombre d'utilisateurs d'internet (47 millions) a été multiplié par quatre en trois ans. Le taux de pénétration du mobile y



est de 85 % (dont 51 % pour les smartphones). L'accès à l'information reste cependant strictement contrôlé. L'Iran est aujourd'hui le premier pays du Moyen-Orient en termes de population, avec 78,8 millions d'habitants. Le taux d'urbanisation est de 71,5 %. Outre sa capitale, Téhéran (8 millions d'habitants), le pays compte 7 villes de plus d'un million d'habitants. Mais l'Iran

souffre des mêmes maux que les autres pays du Moyen-Orient : une population jeune (32 % de la population est âgée de moins de 30 ans), très éduquée (l'Iran a le record du plus grand nombre d'ingénieurs par habitant au monde), pour lesquels le pays peine à créer des emplois. Le taux de chômage est élevé (10,6 %), il touche en majorité les jeunes et les femmes : 25 % des jeunes de moins de 30 ans sont au chômage. Les femmes, malgré leur excellent niveau d'éducation (la majorité des diplômés de l'enseignement supérieur sont des femmes), et bénéficiant en théorie du droit d'accéder au marché du travail, représentent à peine 12 % de la population active.



s'appliquer. Elles rendent quasiment impossible tout commerce impliquant la monnaie, et plus généralement le système financier américain (*lire l'entretien*). Pour rassurer les investisseurs, les autorités iraniennes ont annoncé, le 5 février, qu'elles souhaitent voir leurs livraisons de pétrole réglées en euros, tout comme les paiements gelés à l'étranger, du fait des sanctions.

Dans ces conditions, les autorités américaines peuvent-elles entendre la demande du ministre iranien des Affaires étrangères Mohammad Javad Zarif, qui les appelle à rassurer les banques étrangères ? « Redonner confiance aux banques [...] pourrait nécessiter une certaine forme d'assurance supplémentaire de la part des Etats-Unis, a-t-il déclaré le 5 février dernier. Nous n'avons pas besoin de jargon juridique supplémentaire, nous avons besoin d'assurances claires et précises sur le fait que les banques peuvent faire des affaires avec l'Iran. J'espère qu'elles viendront vite parce que si ce n'était pas le cas, il y aurait un problème de mise en œuvre. »

Le risque politique domestique est lui aussi bien réel. Les deux assemblées législatives iraniennes (le Parlement et l'Assemblée des experts) doivent être renouvelées conjointement le 26 février prochain. Le résultat des urnes déterminera la marge de manœuvre du président Rohani, qui doit mettre en œuvre d'importantes réformes pour mettre son pays aux standards internationaux. ■